



Feuille officielle d'avis du district de Moutier

Numéro 8
Mercredi 28 février 2024

La Semaine édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 47 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet www.lasemaine.ch.

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Imprimeur: Juillerat Chervet SA, 2610 Saint-Imier.

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: Fr. -.80 le mm + TVA (63 mm de large).

Les collaborateurs du bureau sigeom SA s'efforceront d'occasionner le moins de dérangement possible et comptent sur votre compréhension.

Les coûts des travaux sont entièrement pris en charge par la Confédération, le Canton et la Commune.

Les points limites seront tous recherchés et mesurés. Excepté pour huit petits secteurs vers des bâtiments, les points manquants ne seront pas rétablis. Ils pourront toutefois être reconstruits sur demande à adresser à sigeom SA et aux frais du demandeur.

À la fin des travaux, la commune de Champoz disposera de données cadastrales numériques définitivement reconnues par la Confédération sur l'ensemble de son territoire. Le bureau sigeom se tient volontiers à votre disposition pour tout autre renseignement (032 494 55 00, info@sigeom.ch).

Champoz, le 28 février 2024

Le Conseil Communal

Marche à suivre pour les parents:

1. S'assurer d'avoir une place. La structure d'accueil doit avoir adhéré au système des bons de garde et avoir des places libres à disposition.
2. Créer un BE-Login. Il s'agit du même login cantonal que pour remplir sa déclaration d'impôts en ligne. Pour toute question à ce sujet, consulter le site BE-Login.
3. Demander un bon de garde à la Commune de Crémines

La demande doit être présentée via la plateforme www.kibon.ch et une confirmation des données dûment signée doit être envoyée à la Commune de Crémines le mois précédent le début de la prise en charge.

De plus amples informations au sujet de ce système sont disponibles sur www.be.ch/famille, www.gef.be.ch/bonsdegarde ou vous pouvez prendre contact avec le secrétariat communal (032 499 95 42 / secretariat@cremines.ch)

Crémines, le 28 février 2024

Le Conseil communal

Changements importants ayant pris effet le 1^{er} janvier 2024 concernant les accueillantes et accueillants en milieu familial (AMF) et les organisations d'accueil familial de jour dans le canton de Berne

Par suite de la révision partielle de l'ordonnance sur les programmes de soutien à l'enfance, à la jeunesse et à la famille (OEJF), d'importants changements sont entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2024 en ce qui concerne les personnes et organisations susmentionnées:

1. **Transfert de compétence:** les compétences en matière de surveillance et d'autorisation, auparavant du ressort des autorités de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA), sont exercées depuis le 1^{er} janvier 2024 par la Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI). Le service Autorisations et surveillance de l'Office de l'intégration et de l'action sociale (OIAS) est désormais l'autorité compétente en ce qui concerne les AMF et les organisations d'accueil familial de jour.
2. **Obligation de s'annoncer incombant à chaque AMF,** en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2024.
3. **Obligation de requérir une autorisation incombant à toute organisation d'accueil familial de jour** dans le canton de Berne, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2024.

Pour plus d'informations, nous vous invitons à consulter le site Internet de l'OIAS.

Crémines, le 28 février 2024

Le Conseil communal



Moutier

Avis de construction

Requérant: Resta Giovanni, Rue Neuve 61, 2740 Moutier



Belprahon

Grand ramassage

Le prochain grand ramassage aura lieu le jeudi 7 mars 2024, de 13h30 à 18h30, sur la place du village. Seuls les objets n'entrant pas dans un sac Celtor seront acceptés.

Belprahon, le 7 février 2024

Le Conseil communal

Fermeture du secrétariat communal

En raison des vacances de la secrétaire, le bureau communal sera fermé du lundi 18 mars 2024 au mercredi 3 avril 2024. En cas d'urgence ou pour les dossiers en dépôt public, vous pouvez prendre contact avec la mairesse au N° 079 299 45 22 ou par mail à l'adresse mairie@belprahon.ch.

Belprahon, le 28 février 2024

Le secrétariat communal

Commande de bois – Rappel

Nous vous rappelons que le délai pour le retour des commandes de bois au secrétariat communal est fixé au **vendredi 8 mars 2024**.

Belprahon, le 28 février 2024

Le secrétariat communal



Champoz

Mensuration officielle de Champoz orientation générale premier relevé, lot 3

Nous vous informons que le bureau sigeom SA va procéder à des travaux de mensuration sur les territoires des pâturages et forêts de la commune de Champoz sur mandat de la Commune afin de mettre à jour la mensuration officielle.

L'accès aux parcelles situées dans le lot 3 sera nécessaire à la bonne réalisation de ces travaux qui débiteront ce mois et dureront jusqu'à fin 2025.



Crémines

Plan d'aménagement des eaux de la Rauss et du Gaibiat

Procédure d'information et de participation:

La commune de Crémines a engagé une procédure de plan d'aménagement des eaux fixée par les articles 21 et ss de la loi cantonale sur l'aménagement des eaux du 14 février 1989 LAE en vue de protéger les riverains contre les crues de la Rauss, du Gaibiat et de leurs affluents suivants: le ruisseau de la Combate, le ruisseau du Chargeou et le ruisseau de la Petite Fin. Le projet vise également l'amélioration écologique de ces cours d'eau.

Conformément à l'article 23 LAE, le conseil communal informe la population des mesures d'aménagement projetées et offre à tout un chacun le droit de prendre position, d'émettre des propositions et suggestions à l'encontre du projet. La procédure est ouverte dès la publication du présent avis et jusqu'au 29 mars 2024.

Le dossier peut être consulté, durant cette période, au secrétariat communal, pendant les heures d'ouverture. Les prises de position y seront reçues jusqu'au terme du dépôt public.

Une séance d'information relative au projet aura lieu le **mercredi 6 mars 2024 à 19h à la halle de gymnastique**.

Crémines, le 28 février 2024

Le Conseil communal

Bons de garde pour la période d'août 2024 à juillet 2025

Dès à présent, les parents domiciliés à Crémines peuvent solliciter des bons de garde pour les places en crèche, ou en famille d'accueil, pour l'année scolaire 2024-2025.

La Commune de Crémines a introduit un système sans contingentement. Cela signifie que les parents qui remplissent les conditions édictées par le canton, concernant leur taux d'activité et leur revenu, auront droit à un bon de garde.

Emplacement: Parcelle N° 1710, Rue Neuve 61
Projet: Remplacement de la barrière existante en bois et des thuyas par une palissade en PVC
Zone: H3
Dérogation: Art. 80 LR
Dimensions et genre: selon plans déposés
Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 22 mars 2024 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.
Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les articles 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.
Moutier, le 21 février 2024
Services Techniques-Urbanisme

Avis de construction

Requérant: Mazout Gobat SA, Christian Mérillat, Rue du Viaduc 27a, 2740 Moutier
Auteur du projet: Dynamic Habitat Sàrl, 2735 Malleray
Emplacement: Parcelle N° 3212, Rue du Viaduc 27a
Projet: Oburation d'une façade Est avec un mur antibruit et mise en place d'une barrière en bois hauteur 1.20m côté Nord
Zone: HA3 pc
Dimensions et genre: selon plans déposés
Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 22 mars 2024 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.
Moutier, le 21 février 2024
Services Techniques-Urbanisme

Avis de construction

Requérant: Spart Camille, Rue des Prés 23, 2740 Moutier
Emplacement: Parcelle N° 2149, Rue des Prés 23
Projet: Aménagement d'une place en pavés filtrants au Nord-Est, modification des ouvertures du garage (porte sectionnelle et fenêtre), remplacement et rehaussement des murs de soutènement Sud et Ouest en béton avec blocs granit, construction d'une piscine enterrée et chauffée au Sud.
Zone: H2
Dimensions et genre: selon plans déposés
Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 29 mars 2024 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.
Moutier, le 28 février 2024
Services Techniques-Urbanisme

Avis de construction

Requérantes: M^{mes} Mägi Wuhrmann et Marlene Mathis, Champ la Dame 1, 2740 Moutier.
Emplacement: parcelles N°s 1086 et 3274, au lieu-dit: «Champ la Dame 1», commune de Moutier.
Projet: aménagement d'une clôture de 1.2m en treillis galvanisé et réalisation d'un étang naturel alimenté par les eaux de pluie du toit.

Dimensions: selon plans déposés.
Construction: selon plans déposés.
Zone: agricole.
Zone de protection: verger (art. 73 RCC).
Dérogations: art. 24 LAT, 25 LCFO et 73 RCC.
Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 29 mars 2024 inclusivement** auprès de l'administration communale de Moutier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.
Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.
Courtelary, le 28 février 2024
La préfète: Stéphanie Niederhauser

Ecole obligatoire

Inscriptions des élèves de 1^{ère} année

Depuis la révision de la loi scolaire (LEO), les deux années d'école enfantine sont devenues obligatoires et font partie de la scolarité normale qui compte désormais onze années: deux années d'école enfantine, six années d'école primaire et trois années d'école secondaire.
L'inscription obligatoire des enfants de 1^{ère} année nés entre le 1.8.2019 et le 31.7.2020 aura lieu **Mardi 5 mars ou jeudi 7 mars 2024, de 8h à 11h, au secrétariat de l'école, Rue du Clos 1, 1^{er} étage. Entrée: côté Rue Industrielle, derrière l'abribus.**
La rentrée des classes 2024-2025 est fixée au 19 août 2024.
Moutier, février 2024
Ecoles enfantines de Moutier

Taille des haies le long des routes

Les riverains des routes communales sont priés de procéder à la taille des arbres ou autre végétation, plusieurs fois par année si nécessaire, de manière à respecter les profils d'espace libre réglementaires.
Les haies, buissons, cultures agricoles et arbres doivent respecter une zone libre de toute végétation sur une distance d'au moins 50 cm par rapport au bord de la chaussée et du trottoir. Les branches qui surplombent la chaussée ne doivent pas encombrer le profil d'espace libre de 4,50 m (soit au-dessus des routes). Cette hauteur est réduite à 2,50 m au-dessus des chemins pour piétons, des trottoirs et des pistes cyclables. La végétation ne doit pas diminuer l'efficacité de l'éclairage public ni cacher la signalisation et la visibilité ne doit en aucun cas être réduite.
Si les présentes directives ne sont pas respectées, une procédure de rétablissement à l'état conforme à la loi pourrait être lancée.
Moutier, le 28 février 2024
Services Techniques – Travaux Publics – Moutier

Communiqué de presse

Mouvement de la population 2023

Le mouvement de la population de la Municipalité de Moutier fait apparaître une baisse de 40 habitants pour l'année 2023.
Au 31 décembre 2023, la population totale de Moutier se chiffrait à 7'232 habitants. Au 31 décembre 2022, elle s'établissait à 7'272 habitants.
Le nombre de décès (80) est en augmentation par rapport à 2022 (75).
Les naissances (49) sont en légère augmentation par rapport à 2022 (46).

La population suisse s'établit à 5'218 habitants en 2023 (- 44).
La population étrangère enregistre une légère augmentation et se fixe à 2'014 habitants (+4).
Moutier, le 22 février 2024
Conseil municipal

Mise au concours

La Municipalité de Moutier cherche:
Un/e stagiaire HEG à 50 % à l'Agence AVS
Les informations détaillées sont disponibles sur le site internet: www.moutier.ch.
Délaï de réception des postulations, par courriel uniquement, à chancellerie@moutier.ch: mercredi 20 mars 2024.
Moutier, le 23 février 2024
Conseil municipal

Ordonnance sur l'horaire individualisé du temps de travail

Dans le cadre des compétences qui lui sont attribuées, le Conseil municipal, lors sa séance du 21 février 2024, a modifié l'ordonnance sur l'horaire individualisé du temps de travail.
Les documents peuvent être consultés à la Chancellerie municipale, ainsi que sur le site internet www.moutier.ch.
En application des articles 92 et ss de la Loi sur les communes du 16 mars 1998, un recours en matière communale peut être formé contre ces ordonnances. Quiconque peut invoquer un intérêt public digne de protection, ainsi que toute personne jouissant du droit de vote dans la commune a qualité pour former un recours en matière communale. Celui-ci sera produit par écrit et adressé à la Préfecture du Jura bernois à 2608 Courtelary, dans les 30 jours à compter de la publication du présent avis. Il devra invoquer soit une constatation inexacte ou incomplète des faits ou d'autres violations de droit.
Moutier, le 26 février 2024
Conseil municipal



Perrefitte

Avis de construction

Demande de permis de construire

Maître d'ouvrage: Albert Walery, Orgerie 2k, 2742 Perrefitte.
Auteur du projet: Idem.
Projet: Construction d'un toit-terrasse, construit à partir de profilés en aluminium massif et verre de sécurité SVG sur parcelle N° 809 du ban de Perrefitte au lieu-dit «Orgerie».
Dimensions: selon plans déposés.
Zone: HA3

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 29 mars 2024** au secrétariat communal, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.
Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.
Perrefitte, le 28 février 2024
Le Conseil municipal

Avis de construction

Demande de permis de construire

Maître d'ouvrage : Liliana et Miguel Carvalho, Grosses Oeuches 81, 2742 Perrefitte.

Auteur du projet: Moura Isaias, Rue de la Rauss 18, 2743 Eschert

Projet: Construction d'un couvert à voitures, d'un local - abri pour le jardin, d'un passage couvert entre le couvert et l'entrée, construction d'un mur de soutènement ainsi que la pose d'une citerne pour la récupération d'eau de pluie enterrée sur parcelle N° 148 du ban de Perrefitte au lieu-dit «Grosses Oeuches».

Dimensions : selon plans déposés.

Zone : H2

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 29 mars 2024** au secrétariat communal, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Perrefitte, le 28 février 2024

Le Conseil municipal

Avis de construction

Demande de permis de construire

Maître d'ouvrage : Michel Bösiger, Le Tacon 38h, 2742 Perrefitte.

Auteur du projet: Raymond HEYER, Clos du Moulin 28, 2742 Perrefitte

Projet: Transformation intérieures et agrandissement du séjour en façade ouest et du local technique. Changement d'une fenêtre en porte-fenêtre en façade sud sur parcelle N° 800 du ban de Perrefitte au lieu-dit «Le Tacon».

Dimensions : selon plans déposés.

Zone : H2

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 29 mars 2024** au secrétariat communal, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Perrefitte, le 28 février 2024

Le Conseil municipal

Communication du Conseil municipal

Nouvelle secrétaire municipale

Le Conseil municipal a le plaisir de vous informer que, suite à sa nomination dans le courant du mois de novembre 2023, la nouvelle secrétaire municipale, M^{me} Mabelle Beuchat, a débuté dans ses nouvelles fonctions en date du 19 février 2024. Domiciliée à Perrefitte depuis le 1^{er} février 2024, M^{me} Beuchat est âgée de 24 ans et est titulaire d'un CFC d'employée de commerce avec mention effectué dans une administration communale. Ayant déjà obtenu de l'expérience dans le domaine juridique grâce à son précédent emploi en tant que secrétaire juridique, elle poursuivra prochainement sa formation avec un diplôme de cadre en administration communale.

Le Conseil municipal souhaite plein succès à M^{me} Beuchat dans l'exercice de ses nouvelles fonctions.

Perrefitte, le 22 février 2024

Conseil municipal

 **Reconvilier**

EBau 2024-2387

Avis de construction

Requérants : Neukomm Laurence et Hugo, Rue des Oeuchettes 11, 2732 Reconvilier

Emplacement : Parcelle N° 1294, Rue des Oeuchettes 11

Projet : Création d'une porte en façade Est, remplacement d'un mur de soutien en briques par un mur en pierres sèches, remplacement de la barrière existante des côtés Est et Sud de la parcelle (demande après-coup)

Dimensions : Selon plans déposés

Construction : Selon plans déposés

Zone : H2

Dérrogation : Art. 56 OR

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal **jusqu'au 28 mars 2024 inclusivement** ou sur le lien suivant : www.reconvilier.ch/depots-publics.

Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Reconvilier, le 28 février 2024

Le secrétariat municipal

EBau 2024-1960

Avis de construction

Requérant : Ramseier René, Rue des Prés Joyeux 5, 2710 Tavannes

Auteur du projet: Veneco, Midi 9, 2720 Tramelan

Emplacement : Parcelle N° 1108, Dos- la-Velle 8 et 10

Projet : Ajout d'une pompe à chaleur extérieure par bâtiment pour compléter le système de chauffage à mazout

Dimensions : Selon plans déposés

Construction : Selon plans déposés

Zone : H3

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal jusqu'au 28 mars 2024 inclusivement ou sur le lien suivant : www.reconvilier.ch/depots-publics.

Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.

Reconvilier, le 28 février 2024

Le secrétariat municipal

Contrôle périodique des abris (CPA) - Entretien et élimination des défauts

Suite au contrôle périodique des abris, les propriétaires concernés ont reçu ou vont recevoir un rapport d'élimination des défauts. Pour plus d'informations sur le sujet, vous pouvez consulter la page internet du Canton : www.bsm.sid.be.ch/fr/start/themen/s_chutzbauten/schutzraumkontrolle.html (le contenu est en français).

La Municipalité a également publié ce lien, ainsi qu'un aide-mémoire pour l'entretien des abris, sur son site internet : www.reconvilier.ch; onglet «services – urbanisme/constructions».

Il va de soi que l'administration reste à votre entière disposition, ainsi que l'Office de la sécurité

civile, du sport et des affaires militaires au 033 636 05 33.

Merci pour votre compréhension.

Reconvilier, le 22 février 2024

Administration municipale, sécurité publique

Modification du permis de construire N° 24/13 accordé le 9 mai 2016

Requérant : Kneuss Pascal, Chaindon 37, 2732 Reconvilier

Emplacement : Parcelle N° 2022, Rue du Dr. Tièche 49

Projet accordé : Construction d'une étable à stabulation et stockage

Modifications : Modification des ouvertures en façade Sud, l'ajout d'ouverture en façades Est et Ouest, la suppression de la rampe prévue au Sud, le déplacement du chemin d'accès à l'Est, l'agrandissement de la fumière à l'emplacement prévu de la rampe au Sud, le remplacement de deux citernes à eau par une citerne unique au Nord-Ouest et l'ajout d'une fosse et d'une chambre au Sud

Dimensions : Selon plans déposés

Construction : Selon plans déposés

Zone : agricole

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal **jusqu'au 28 mars 2024 inclusivement** ou sur le lien suivant : www.reconvilier.ch/depots-publics.

Les oppositions ou réserves de droit, uniquement contre les modifications, faites par écrit et motivées, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.

Reconvilier, le 28 février 2024

Le secrétariat municipal

 **Saicourt**

Avis de construction

Requérant : Nicolas Engelmann, Vie des Crêts 29, 2732 Reconvilier

Rue : Les Cernes 9, 2712 Le Fuet

Parcelle N° : 741

Projet de construction: Changement d'affectation : passage de résidence secondaire à résidence principale

Zone : Agricole

Dérrogation : Art. 24 LAT

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 22 mars 2024 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Le Fuet, le 21 février 2024

Administration municipale

 **Saules**

Procès-verbal de l'assemblée bourgeoise du 16 octobre 2023 - dépôt public

Le procès-verbal de l'assemblée bourgeoise du 16 octobre 2023 est déposé publiquement durant 20 jours, à compter de la présente publication au secrétariat communal. Il est possible de former opposition à l'encontre du contenu du

procès-verbal, par écrit, auprès du conseil communal durant ledit dépôt. L'opposition devra être dûment signée et motivée.

Saules, le 28 février 2024

Conseil communal



Avis public: plan communal d'aménagement des eaux entré en force, Aménagement des eaux de la Birse, Sorvilier

L'Office des ponts et chaussées du canton de Berne a approuvé le plan communal d'aménagement des eaux suivant en vertu de l'article 25 de la loi du 14 février 1989 sur l'entretien et sur l'aménagement des eaux (LAE). Le plan d'aménagement des eaux est désormais entré en force.

Titre du plan: Aménagement des eaux de la Birse, Sorvilier

Date de l'autorisation: 7.2.2024

Responsable de l'aménagement des eaux: Municipalité de Sorvilier

Cours d'eau: Birse

Remarques juridiques: Toute personne peut consulter le dossier à titre informatif pendant la durée du dépôt public. Il n'est plus possible de former des oppositions et des recours.

Délai: 30 jours

Fin du délai: 29.3.2024

Sorvilier, le 28 février 2024

Le Conseil municipal

Mensuration officielle de Sorvilier, orientation générale, premier relevé, lot 3

Nous vous informons que le bureau sigeom SA va procéder à des travaux de mensuration sur les territoires des pâturages et forêts de la commune de Sorvilier sur mandat de la Commune afin de mettre à jour la mensuration officielle.

L'accès aux parcelles situées dans le lot 3 sera nécessaire à la bonne réalisation de ces travaux qui débiteront ce mois et dureront jusqu'à fin 2025.

Les collaborateurs du bureau sigeom SA s'efforceront d'occasionner le moins de dérangement possible et comptent sur votre compréhension. Les coûts des travaux sont entièrement pris en charge par la Confédération, le Canton et la Commune.

Les points limites seront tous recherchés et mesurés. Excepté pour cinq petits secteurs vers des bâtiments, les points manquants ne seront pas rétablis. Ils pourront toutefois être reconstruits sur demande à adresser à sigeom SA et aux frais du demandeur.

À la fin des travaux, la commune de Sorvilier disposera de données cadastrales numériques définitivement reconnues par la Confédération sur l'ensemble de son territoire. Le bureau sigeom se tient volontiers à votre disposition pour tout autre renseignement (032 494 55 00, info@sigeom.ch).

Sorvilier, le 28 février 2024

Le Conseil municipal



Avis de construction

Requérante: Swisscom (Suisse) SA, Place Saint-François 15, 1003 Lausanne.

Auteur du projet: Axians (Suisse) SA, En Budron H10, 1052 Le Mont-sur-Lausanne.

Emplacement: parcelle N° 1713, au lieu-dit: «Rue de la Dout / Tunnel de Pierre-Pertuis Nord», commune de Tavannes.

Projet: augmentation de la puissance d'une station de communication mobile pour le compte de Swisscom (Suisse) SA / PPNO.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zones: ZCF et route nationale.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 22 mars 2024 inclusivement auprès de l'administration communale de Tavannes. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 21 février 2024.

La préfète: Stéphanie Niederhauser



ZPO H / Plan de Quartier (PQ)

Information et Participation de la Population (IPP)

Conformément à l'article 58 de la Loi cantonale du 9 juin 1985 sur les Constructions (LC, RSB 721.o), le Conseil communal de Valbirse ouvre une procédure de participation publique relative au Plan de Quartier (PQ) «La Ravière».

Le projet de Plan de Quartier sera déposé publiquement du 28 février au 25 mars 2024 inclusivement à l'Administration communale où il peut être consulté pendant les heures d'ouverture du guichet ou sur rendez-vous. Le dossier peut également être consulté sur le site internet de la Commune mixte de Valbirse (www.valbirse.ch) à la rubrique Aménagement local/constructions - ZPO La Ravière.

Pendant la durée du dépôt public, toute personne est en droit d'émettre des objections ou des propositions écrites et motivées. Les plis seront adressés à l'Administration communale, Rue Aimé Charpillot 2, 2735 Bévillard

Remarque: il n'est pas possible de former opposition au stade de la procédure de participation, mais seulement dans le cadre de la mise à l'enquête publique des plans.

Dans le cadre de cette procédure, une soirée publique d'informations et d'échanges est organisée le 5 mars 2024 à 19h à la salle communale de Pontenet (école primaire).

Bévillard, le 23 février 2024

Commune mixte de Valbirse

Validation de vos avis sur la plateforme: lundi 14h

Calendrier des parutions 2024

N° sem.	N° par.	Date	Jour de parution	18	17	01.05.2024	mercredi	36	32	04.09.2024	mercredi
1		03.01.2024	SUPPRIME	19	18	08.05.2024	mercredi	37	33	11.09.2024	mercredi
2	1	10.01.2024	mercredi	20	19	15.05.2024	mercredi	38	34	18.09.2024	mercredi
3	2	17.01.2024	mercredi	21	20	23.05.2024	JEUDI	39	35	25.09.2024	mercredi
4	3	24.01.2024	mercredi	22	21	29.05.2024	mercredi	40	36	02.10.2024	mercredi
5	4	31.01.2024	mercredi	23	22	05.06.2024	mercredi	41	37	09.10.2024	mercredi
6	5	07.02.2024	mercredi	24	23	12.06.2024	mercredi	42	38	16.10.2024	mercredi
7	6	14.02.2024	mercredi	25	24	19.06.2024	mercredi	43	39	23.10.2024	mercredi
8	7	21.02.2024	mercredi	26	25	26.06.2024	mercredi	44	40	30.10.2024	mercredi
9	8	28.02.2024	mercredi	27	26	03.07.2024	mercredi	45	41	06.11.2024	mercredi
10	9	06.03.2024	mercredi	28	27	10.07.2024	mercredi	46	42	13.11.2024	mercredi
11	10	13.03.2024	mercredi	29		17.07.2024	SUPPRIME	47	43	20.11.2024	mercredi
12	11	20.03.2024	mercredi	30		24.07.2024	SUPPRIME	48	44	27.11.2024	mercredi
13	12	27.03.2024	mercredi	31		31.07.2024	SUPPRIME	49	45	04.12.2024	mercredi
14	13	04.04.2024	JEUDI	32	28	08.08.2024	JEUDI	50	46	11.12.2024	mercredi
15	14	10.04.2024	mercredi	33	29	14.08.2024	mercredi	51	47	18.12.2024	mercredi
16	15	17.04.2024	mercredi	34	30	21.08.2024	mercredi	52		25.12.2024	SUPPRIME
17	16	24.04.2024	mercredi	35	31	28.08.2024	mercredi				